

**RÈGLEMENT PARTICULIER**  
**TOURNOI SENIOR DE FEYTIAT DU 12 ET 13 NOVEMBRE 2022**  
**Catégories Minimales à Vétérans**  
**Séries NC à N1**

**Art. 1** Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et les dispositions particulières de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.  
Le tournoi est autorisé par la Ligue Nouvelle Aquitaine et par la Fédération Française de Badminton, son numéro de dossier est : EN COURS

**Art. 2** Le tournoi est placé sous l'autorité de la Juge-arbitre : **Emanuelle Dognac**

Ses décisions sont sans appel. La Juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements.

**Art. 3** Le tournoi sera géré à l'aide du logiciel Badnet. La répartition en sortie de poules sera réalisée automatiquement par le logiciel.

**Art. 4** Les tableaux proposés sont simples hommes (SH), simples dames (SD), doubles hommes (DH), doubles dames (DD) et doubles mixtes (DMx).

Les tableaux seront organisés :

- En poules de 3 ou 4 en fonction du CPPH, le samedi pour les simples et les doubles mixtes avec 2 sortants par poule, puis progression en élimination directe en sortie de poule. Il n'y aura pas de tableau en élimination directe.

- En poule de 3 ou 4, en fonction du CPPH, le dimanche pour les doubles hommes et dames avec 2 sortants par poule, puis progression en élimination directe en sortie de poules.

Le samedi et le dimanche, les matchs se joueront à partir de 8h.

**Art. 5** Le tournoi est National, il est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD pour la saison 2022-2023 et ne faisant pas l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.

Les catégories des joueurs concernés sont les minimales, cadets, juniors, séniors et vétérans, dans les séries N, R, D, P et NC.

L'organisation se réserve le droit de regrouper et/ou scinder des catégories, selon le nombre d'inscrits, en fonction du CPPH. Certaines catégories pourront être annulées si le nombre d'inscrits est inférieur à 4 joueurs ou 4 paires, le dimanche seulement.

**Art. 6** Les joueurs seront répartis dans les tableaux suivant leur classement CPPH à la date du 04/11/2022.

**Art. 7** Le Comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

**Art. 8** La date limite d'inscription est le **Mardi 01er Novembre 2022** à réception du courrier, cachet de la poste faisant foi.

**Art. 9** La confection des tableaux se fera le 07 Novembre 2022.

**Art. 10** Le montant des droits d'engagements est de 14 € (un tableau), 18€ (deux tableaux),

**Art. 11** Le paiement devra impérativement être joint aux feuilles d'engagement par chèque à l'ordre du FCL Feytiat Badminton, dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte par l'organisation.

Les feuilles d'engagement accompagnées du règlement sont à adresser à :

**Sandrine DELAVAL**  
**29 Rue du Teix**  
**87590 SAINT-JUST-LE-MARTEL**

Les préinscriptions par courriel ne seront validées qu'à réception du paiement accompagné de la feuille d'engagement, et ceci avant la date limite d'inscription, le cachet de la poste faisant foi.  
Un courriel de confirmation sera envoyé lorsque l'inscription sera complète.  
Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

**Art. 12** Les horaires des matchs affichés sont donnés à titre indicatif et peuvent éventuellement être modifiés. Tout joueur doit être présent dans la salle 30 minutes avant l'heure présumée de son match.  
Chaque joueur doit se faire enregistrer à la table de marque dès son arrivée en présentant sa licence.  
Si un joueur désire s'absenter, il doit en faire la demande à la Juge-arbitre.  
Les joueurs doivent rester dans le gymnase jusqu'à publication du tableau final.

**Art. 13** Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les deux paires.  
Le volant officiel est le RSL 3 (plumes) en vente dans la salle.  
Les joueurs en série Promotion peuvent s'entendre pour l'utilisation du volant plumes ou d'un volant plastique de leur choix. En cas de désaccord, le volant plumes sera de mise.  
Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et avec tous les accessoires nécessaires au déroulement de son match.

**Art. 14** Les matchs seront auto-arbitrés.  
Un joueur peut à tout moment faire appel à la Juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

**Art. 15** Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes (de la fin du match précédent au début du suivant).

**Art. 16** Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris.  
Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match sera déclaré forfait.

**Art. 17** Les volants touchant une structure du gymnase (plafond, chauffages) seront déclarés faute en jeu ainsi qu'au service. Les volants touchant les paniers de basket et leurs supports seront déclarés faute en jeu et une fois let au service. Les volants touchant les câbles supportant les paniers de basket seront déclarés une fois let en jeu ainsi qu'au service.

**Art. 18** Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'organisation, la Juge-arbitre, les arbitres et au plus deux conseillers par équipe.

**Art. 19** Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, les conseillers d'équipe et les officiels techniques, voir articles 3.9 et 3.10 du guide du badminton.  
Ces derniers seront affichés dans la salle le jour de la compétition.

**Art. 20** Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date limite d'inscription.  
Si un joueur est déclaré forfait, il doit impérativement prévenir le plus tôt possible l'organisateur et éventuellement son (sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait pourra être retenu.  
Tout joueur forfait adressera les pièces justificatives, à l'Organisateur avant le tournoi, à la Juge-arbitre le jour du tournoi, à la Ligue Nouvelle Aquitaine dans les 5 jours suivants le tournoi.  
Les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas de forfait volontaire ou non justifié.

**Art. 21** Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions.  
En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir l'article 3.1.C2 du guide du badminton.  
Tout joueur ayant déjà été prévenu lors d'un tournoi précédent pourra être sanctionné par la Juge arbitre.  
Ce règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition.  
Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la Juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

**Art. 22** Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu de la Juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions.

Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition.

Si un mineur atteint un rang ouvrant droit à un prix en espèces dans un tableau adultes, le montant est obligatoirement versé par chèque au représentant légal du joueur.

**Art. 23** Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi à partir de 7h30 et/ou le dimanche à partir de 7h30.

La remise des récompenses se fera à la fin de chaque tableau joué.

**Art. 24** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler à la Juge-arbitre avant son premier match en fournissant les justificatifs.

**Art. 25** Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

**Art. 26** Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

**Art. 27** L'inscription au tournoi implique la connaissance et l'acceptation de ce règlement. Celui-ci sera à l'affichage dans le gymnase.

Le Comité d'Organisation